



COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch – 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ contact@cdntt.fr - www.cdntt.fr

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES VETERANS REGLEMENT FINALE NORD

Article 1 – Conditions de participation

Cette Finale pourra accueillir au maximum 24 équipes réparties de la façon suivante :

Les premiers de chaque poule

Les 2^{èmes} des poules 1 & 3

2 équipes supplémentaires pour le club organisateur

Les places restantes ou non pourvues par les équipes qualifiées, seront réservées en priorité, et dans l'ordre d'arrivée, pour des clubs qui ont au moins une équipe engagée dans le championnat vétérans et n'ont pas d'équipe qualifiée pour la journée finale

Dans le cas où il resterait encore des places disponibles, celles-ci seraient attribuées, dans l'ordre d'arrivée, aux clubs ayant des équipes en attente qui souhaiteraient participer à cette finale

La composition des équipes est ouverte à tous les vétérans titulaires d'une licence traditionnelle FFTT et ayant participé au moins à une rencontre, de la saison en cours, du Championnat vétérans.

Article 2 – Formule de la compétition

Les rencontres ont lieu selon la formule de la Coupe Corbillon (type Coupe Davis), soit cinq parties : quatre simples et un double.

L'ordre des parties pour la journée finale est (1-A/X, 2-B/Y, 3-double 4-A/Y, 5-B/X,)

Les parties se disputent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnantes). Arrêt au score acquis.

Les rencontres se disputent sur une ou deux tables.

En dehors des points précisés, les règles sont celles habituelles des règlements sportifs et administratifs de la F.F.T.T..

Article 3 – Composition des équipes

Une équipe se compose de deux joueurs ou joueuses (mixité possible).

Deux autres joueurs (joueuses) peuvent être inscrit(e)s sur la feuille de rencontre et pourront participer éventuellement et uniquement au double.

L'équipe doit être complète et peut comporter 2 mutés.

Les équipes inscrites en championnat, issues d'une entente, peuvent également participer à la journée finale

Article 4 – Brûlage

Pour la journée finale, un même joueur ne peut évoluer que dans une seule équipe.

René LOOTENS